



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1001-2020-01 ET 246-2020-01

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M^e Stéphanie Parent, greffière adjointe de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement numéro 1001-2020-01 modifiant le règlement 1001-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2020;
- ✓ Règlement numéro 246-2020-01 modifiant le règlement relatif aux normes et exigences de construction des infrastructures routières et du mobilier urbain, afin de modifier et d'ajouter plusieurs dispositions.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante:
www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

M^e Stéphanie Parent
Greffière adjointe
sparent@st-colomban.qc.ca